

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le VENDREDI 19 DECEMBRE 2014 à 20H00

Absent non excusé : Sébastien BARRE

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leurs sont remis.

1 – Compte rendu de la séance précédente :

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès verbal de la séance du 18 Novembre 2014 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observations écrites, le procès verbal de la séance du 18 Novembre 2014 est approuvé des présents et représentés.

2 – Service extérieur pour le déneigement de la commune.

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'inexpérience de l'employé communal au maniement du tracteur avec la lame pour le déneigement de la commune. Il précise que dans le cas échéant, la responsabilité de la commune sera engagée en cas d'accident sur la commune. Il est donc nécessaire de réfléchir à une solution.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents décident que les travaux de déneigement pour l'année 2015 seront effectués par l'auto entreprise de Cyril Chevalier pour un coût horaire de 65€. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

3 – Préservation et Amélioration du Patrimoine.

Mr le Maire rappelle au Conseil que l'un des engagements des dernières élections municipales était l'entretien du patrimoine communal. Il convient donc que soient portées des pistes de réflexion à ce sujet. La Mairie rue de Frencq en fait partie.

Le Maire rappelle que l'étude d'un projet ne coûte rien et qu'il fait partie intégrante de la mission d'une municipalité. La faisabilité d'un projet ne peut s'étudier qu'après un état des lieux puis un chiffrage. Le Maire insiste sur le fait que l'étude ne rime pas forcément avec la concrétisation.

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil sur le projet futur afin de poursuivre ou non ses investigations, tout en sachant qu'une éventuelle validation n'est pas à l'ordre du jour prochainement.

La majorité accepte l'étude du projet et donne son accord pour la poursuite des devis. Une voix a été opposée considérant d'autres travaux, pour l'instant plus importants, dans la commune.

Le Maire conclut en rappelant qu'une commune est tenue d'avoir des projets.

4 – Renouvellement du prêt relais.

Monsieur le Maire, informe le Conseil que les travaux de la place du 8 mai ayant pris beaucoup de retard suite à un litige entre ERDF et l'entreprise RAMERY, le procès verbal de fin de chantier n'a été signé que début novembre. Par conséquent le temps de demander le solde des subventions, il serait souhaitable d'envisager, de nouveau, un report de l'échéance du prêt relais de

88 000€. Nous sommes en possession de la proposition de la Caisse d'Epargne : son taux reste fixe et intéressant. Monsieur le Maire explique qu'après négociation, la Caisse d'Epargne a accepté de légèrement baisser les frais de dossier initialement prévus : soit 300 Euros pour 12 mois au lieu de 400 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt relais pour une échéance reportée de 1 an soit au 31 décembre 2015 aux conditions suivantes : durée 1 an, taux effectif global 1.48% avec des frais de dossier de 300€. Il autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5 – Création d'un site Internet.

Mr le Maire rappelle que la création d'un site internet pour la commune était un engagement lors des dernières élections municipales. Par conséquent, il convient de passer à l'acte.

Mr le Maire a donc organisé la présentation du projet d'un site internet pour la commune de Longvilliers, en début de Conseil, de 19h00 à 19h45. Le Maire a travaillé sur ce projet en étroite collaboration avec des intervenants extérieurs très dévoués, d'une grande gentillesse et d'une immense patience. Il les remercie vivement. Le Maire précise qu'il faudra prévoir environ 70 Euros maxi par an de budget pour l'hébergement du site.

Puis le Maire a présenté aux Conseillers le nouveau logo en couleur qu'il a voulu pour la commune et commente les orientations qui ont décidé son choix. Le tout est de valoriser la commune. Le Maire précise qu'un logo est évolutif, tout comme un site internet a une vie. Le Maire conclut sur le fait que pour avoir un logo ou un site internet, des communes dépensent plusieurs centaines d'euros et que pour Longvilliers, il en coutera zéro euro.

Le Conseil n'émet aucune objection.

6 – SYMCEA.

Lors de la précédente réunion, Mr le Maire a souhaité que deux conseillers soient nommés en charge de la vérification de la rivière. Une fois par trimestre, un état des lieux est réalisé et les informations sont transmises à Mr le Maire, qui se charge de faire remonter ces informations au SYMCEA ou même à la Police de l'Eau.

Mr le Maire fait part au Conseil d'une satisfaisante réactivité du SYMCEA lors de l'envoi des informations.

7 – Pannes dans les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux pannes consécutives se sont produites dans les bâtiments principaux de la commune. D'une part, le ballon d'eau chaude à l'école et d'autre part le chauffage de la salle des associations.

Pour la salle des associations, vu le caractère urgent dû au service de la cantine du RPI, Monsieur le Maire a prêté des chauffages afin que les enfants de la cantine n'aient pas trop froid. Un devis a donc été demandé pour réparer le radiateur. Par ailleurs, Mr le Maire regrette l'installation existante d'un seul convecteur de 3200 Watt, ce qui pose de gros soucis de chauffage dans la cantine en cas de panne. Il aurait été préférable d'avoir 2 convecteurs de 2000 Watt afin de ne pas être en panne complète de chauffage. Monsieur le Maire propose de trouver une solution intermédiaire de manière à pouvoir palier le cas échéant, à ce souci, aussi bien à l'école qu'à la salle des associations. Le Conseil approuve à l'unanimité cette solution et autorise monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à ce sujet.

Pour le ballon d'eau chaude, monsieur le Maire a demandé deux devis lors de la panne. Pour un même produit, la différence entre les deux s'élève à 200€. Monsieur le Maire fait remarquer au Conseil que l'on est en droit de s'interroger....

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique que l'actuel ballon est de 200 litres, son remplacement par un de 100 litres est largement suffisant. Cela permettra des économies en énergie.

Après discussion, la commission de travaux s'est proposée de changer eux même le chauffe eau afin de faire réaliser des économies à la commune.

Ainsi tout sera résolu pour la rentrée des classes le 5 Janvier.

8 – Communications du Maire :

☛ **Incivilité dans la rivière :** Monsieur le Maire informe le Conseil que la personne concernée est venue personnellement en Mairie afin d'en discuter. Ce problème s'est donc résolu dans la plus grande courtoisie et devrait trouver une fin heureuse pour tous.

☛ **Crèche de Noël dans l'Eglise :** Kathy Masset informe le Conseil qu'un petit reportage sera fait dans le magazine « Graine d'Opale » concernant la crèche. Une photo des enfants et des personnes s'occupant de l'Eglise, sera d'ailleurs prise par M.Philippe Flour pour illustrer cet article.

☛ **RPI :** Monsieur le Maire prend la parole et précise que cela fait 3 fois que le RPI est victime d'informations erronées dans les journaux (la Voix du Nord), et qu'il s'en est lui-même entretenu avec les Maires concernés à ce sujet....

Mr le Maire de Longvilliers estime que ce genre d'incident est regrettable. Cela ne reflète pas la réalité, le sachant en étant présent lui-même aux TAP le vendredi.

Néanmoins, Mr le Maire demande à Madame N.GOSSELIN, la Présidente du RPI d'être réactive et de faire valoir, si possible, un droit de réponse. Madame Nathalie Gosselin a d'ailleurs fait un point sur les activités des TAP au Conseil. Suite à l'article paru dans les journaux, elle a décidé de faire une plaquette (ci-joint aux Echos) afin de démentir le « les enfants regardent des DVD ». Le fait est que l'article a été écrit début Septembre, depuis les choses ont évoluées, et au lieu de demander une « réactualisation », la Voix du Nord a préféré mettre un gros titre qui entache la réputation de notre RPI. En tant que Présidente, Mme Gosselin entend bien émettre un démenti dans ce même journal.

☛ **Carrefour de l'Abbaye :** M. Delaporte a souligné son avertissement quant à la dangerosité de ce carrefour. En effet, les voitures arrivant de Maresville à une vitesse excessives et le manque de visibilité à cause du virage, rend cet embranchement très dangereux. Néanmoins il fat rappeler qu'il s'agit d'une priorité à droite, qu'une grande partie d'automobiliste ne respecte pas. Il appelle monsieur le Maire pour essayer de trouver une solution avec la Direction Générale des Services.

*L'ordre du jour est épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 22h.*

*La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée
au Mardi 10 Février 2015 à 19h15 en Mairie « Rue de Frencq »*